

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-061

--

**PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES NOMMES POUR SIEGER AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Le maire de la ville d'Auxerre,****Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-1 et suivants,**Vu** la délibération n° 2020-029 du 28 juillet 2020 portant sur la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),**Considérant** la démission de Madame Violette TOLLOT, de son poste de Présidente de l'association La Croix Rouge,**Considérant** la démission de Madame Violette TOLLOT de son poste de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix rouge française),**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier les membres nommés pour siéger au conseil d'administration du CCAS afin de remplacer Madame Violette TOLLOT comme représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix Rouge Française),**Considérant** qu'il appartient au maire de nommer les représentants extérieurs,**Arrête,****ARTICLE 1er :** Est nommée pour siéger au conseil d'administration du CCAS en remplacement de Madame Dominique JUVIGNY, Madame Marie-France JEANSON.**ARTICLE 2 :** Aussi, les membres nommés pour siéger au conseil d'administration du CCAS sont :

- Madame Elisabeth TOUZEAU : représentante de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)
- Madame Sonia MOUFFOK : représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département (Proximalia)
- Madame Xavier CHOIRAL : représentant des associations de personnes handicapées du département (Comité départemental du sport adapté)
- Madame Marie-Jo LASCOLS : représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix rouge française)
- Madame Élisabeth GERARD-BILLEBAULT
- Madame Marie-France JEANSON
- Monsieur Laurent JAPIOT

- Madame Annie KRYWDYK

Article 3 - L'arrêté n°2024-DRJH-063 en date du 7 novembre 2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Les administrateurs,
- Le CCAS.

Le

Le Maire,

Crescent MARAULT